



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE SAINT-LEGER-DE-LINIERES

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2020 n°183 du 14 septembre 2020, une enquête publique est ouverte en mairie de SAINT-LEGER-DE-LINIERES, du mercredi 14 octobre 2020 à 9H00 au lundi 16 novembre 2020 à 18H00, soit pour une période de 34 jours, sur la demande présentée par Messieurs les Gérants du G.A.E.C. LES SOUILLETS, en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la mise à jour du plan d'épandage pour l'élevage de volailles de chair, situé "Les Souillets" SAINT-JEAN-DE-LINIERES 49070 SAINT-LEGER-DE-LINIERES, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairies de SAINT-LEGER-DE-LINIERES et SAINT JEAN-DE-LINIERES (commune déléguée) afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (**SAINT LEGER DE LINIERES** : lundi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00-mercredi de 9H00 à 12H00-jeudi de 14H00 à 18H00-samedi 2ème et 4ème du mois de 9H00 à 12H00 - **ST JEAN DE LINIERES commune déléguée** : mardi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00-mercredi de 14H00 à 18H00-vendredi de 9H00 à 12H00-samedi 1er et 3ème du mois de 9H00 à 12H00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-LEGER-DE-LINIERES, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqpub-souillets@maine-et-loire.gouv.fr.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16h15.

Monsieur Jean-Claude MORINIERE, ingénieur agricole retraité, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 21 août 2020, recevra en personne, les observations du public, en mairies de :

Saint Léger de Linières : le mercredi 14 octobre 2020 de 9H00 à 12H00

Saint Jean de Linières : le mercredi 28 octobre 2020 de 14H30 à 18H00

Saint Léger de Linières : le lundi 16 novembre 2020 de 14H30 à 18H00

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation sanitaire liée au COVID 19, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de SAINT-LEGER-DE-LINIERES, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « publications – enquêtes publiques » -

Installations classées pour la protection de l'environnement – année 2020. La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Messieurs les Gérants du G.A.E.C. LES SOUILLETS "Les Souillets" SAINT-JEAN-DE-LINIERES.- 49070 SAINT-LEGER-DE-LINIERES

Le présent avis, le dossier, l'avis de l'autorité environnementale et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>). Place Michel Debré 49934 ANGERS CEDEX 9 - Tél. 02.41.81.81.81 - www.maine-et-loire.gouv.fr